

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 17 (1932)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Idées directrices

L'esprit qui doit animer la coopérative

La coopérative agricole, dans sa conception même comme dans toute son activité, est pénétrée des principes chrétiens. L'esprit qui doit l'animer est l'esprit de charité chrétienne, d'entraide mutuelle. Toute l'activité de la coopérative est basée sur ces principes. Quant les membres achètent ou vendent en commun, déposent ou empruntent à la Caisse Raiffeisen, quand ils prennent part aux multiples activités de la coopérative, ne s'entraident-ils pas mutuellement ?

Cela se fait parfois machinalement, sans penser à la haute portée morale de la vie coopérative. Mais il appartient au Comité de dégager la signification de cette activité. de rendre les membres conscients de cet esprit de solidarité chrétienne qui doit animer la coopérative. Vous efforcez-vous de faire traduire en actes, notre belle devise: « Un pour tous, tous pour un ? »

Puissent les membres des Comités penser souvent à cet aspect de leur tâche et diriger dans ce sens l'activité de leurs associations. (« Notre Guide »).

Par quels moyens la Caisse Raiffeisen inspirera-t-elle confiance aux déposants

On ne saurait assez le répéter: Il n'y a pas de meilleure réclame pour une Caisse Raiffeisen que celle que constitue une administration parfaite à tous égards.

Une Caisse bien gérée et pratiquant toujours une politique financière saine dans l'octroi et dans la surveillance des prêts et crédits inspirera toujours la considération du public, lequel lui apportera alors spontanément ses dépôts d'épargne et ses disponibilités.

Sachons donc tirer les conclusions que dicte cet état de chose ! Ne plaçons que des hommes de valeur à la tête de nos organisations, des hommes conscients de leurs tâches et de leurs responsabilités. Combions immédiatement toutes les lacunes que peuvent révéler les révisions. Trailons toutes les affaires courantes dans l'esprit strict des statuts et des principes éprouvés de Raiffeisen.

Dirigée dans cet esprit, une Caisse Raiffeisen enregistrera toujours des succès !

NAGEL,

directeur de la Centrale des
Coopératives rurales
allemandes de Bohême.

Les organisations Raiffeisen suisses en 1931

Développement des principaux chiffres statistiques: (Suite)

Le chapitre des débiteurs (prêts à terme fixe) présente la situation suivante pour 1931:

| | |
|--|--------------------|
| Total des prêts à fin 1930 | Fr. 189,554,691.29 |
| Nouveaux prêts en 1931 | Fr. 42,326,551.50 |
| Remboursements et amortissements effectués en 1931 | Fr. 19,186,791.42 |
| Augmentation nette pour 1931 | » 23,139,763.08 |
| Total des prêts à terme à fin 1931 | Fr. 212,694,454.37 |

Au 31 décembre dernier, il y avait 51.088 comptes-débiteurs, ce qui représente donc une augmentation de 3.686 par rapport à l'année précédente. La statistique ne détermine toutefois pas ainsi le nombre effectif des prêts effectués durant l'année. Dans ce chiffre de nouveaux comptes de 3.686 ne sont naturellement pas compris les prêts momentanés remboursés, ou éventuellement consolidés au cours de l'année. Il est intéressant de constater d'autre part que les remboursements effectués représentent environ le 10 pour cent du capital au début de l'exercice. Il serait préconçu cependant de déduire de ce fait que les Caisses Raiffeisen ont réalisé ainsi le principe qu'elles ont admis d'exiger autant que possible un amortissement de 10 pour cent de tous les prêts garantis par cautionnement, afin de libérer rapidement les coobligés (en particulier les cautions) de leurs engagements. En effet, on a dû constater au contraire que la réalisation de ce programme général de dégrèvement systématique a rencontré de plus grandes difficultés l'an dernier, étant donné la crise et la diminution de la rentabilité des exploitations. Les comptes avec caution sur lesquels aucun amortissement n'a pu être effectué peuvent néanmoins être considérés encore comme

exceptionnels. Il est incontestable aussi que la majeure partie des 19 millions de francs remboursés ont servi au dégrèvement systématique. En suite de l'orientation toujours plus marquée des Sociétés d'assurances et des particuliers vers le prêt hypothécaire, on a enregistré sou-

vent des dénonciations et des remboursements importants.

On peut évaluer que les prêts hypothécaires en premier rang entrent dans la proportion d'un tiers dans la somme totale des comptes-débiteurs. Un autre tiers est représenté par les prêts hypothécaires second rang, avec garanties complémentaires, et enfin un tiers également par les prêts avec cautionnement et nantissement. Les comptes avec engagement de bétail ne constituent qu'une infime partie. Si nous effectuons une répartition semblable pour le nombre des comptes, nous obtiendrons probablement une proportion de 10 pour cent pour les prêts hypothécaires en premier rang, et respectivement 40 et 50 pour cent pour les deux autres catégories. Afin d'avoir des données précises dans ce domaine, l'Union envisage de faire figurer dorénavant les créances hypothécaires séparément dans la statistique. La moyenne des prêts est de 4.000 francs environ. Pendant qu'elle s'élève toutefois jusqu'à fr. 8.000 auprès des Caisses thurgoviennes et saint-galloises qui possèdent de gros portefeuilles de créances hypothécaires, elle n'est par contre que de fr. 1.600 en Valais, où les petits prêts avec cautionnements sont particulièrement répandus.

La rubrique „Intérêts partiels et inventaire“ se décompose comme suit:

| | |
|---|------------------|
| Intérêts impayés au 31 décembre 1931 | Fr. 1.938.651.18 |
| Intérêts partiels sur prêts | » 3.104.356.77 |
| Inventaire du mobilier: (278 Caisses ne font figurer cet inventaire que pour mémoire par fr. 1.—; auprès des autres Sections, il figure encore au bilan sur la base de fr. 400.— en moyenne par Caisse) | » 112.774.60 |
| Total: | Fr. 5.155.782.55 |

Les intérêts impayés des prêts à terme atteignent ainsi 0.91 pour cent du capital, alors que cette proportion était de 0,81 pour cent l'année précédente. Il y a là certainement un signe de la crise, les intérêts rentrant effectivement ici ou là avec plus de difficultés que précédemment. Parce que les Comités connaissent bien les sociétaires et qu'ils sont ainsi à même de juger de leurs besoins, les Caisses Raiffeisen peuvent intervenir avec le maximum de chance de succès auprès des débiteurs obérés, si ces derniers sont travailleurs et honnêtes. Il est intéressant de constater qu'alors que les intérêts et les amortissements continuent à s'effectuer avec parfaite ponctualité auprès de certaines Caisses, il en est d'autres par contre dans le voisinage immédiat où les intérêts en souffrance sont constamment à l'ordre du jour. La crise est en effet supportée beaucoup plus facilement dans les villages où les organes dirigeants ont su inculquer un bon esprit d'ordre et de discipline, car les débiteurs sont alors habitués à calculer exactement et à prendre les mesures restrictives qu'exige la situation.

Conformément aux statuts, chaque membre est tenu de souscrire une part sociale dont le chiffre devrait toujours être de fr. 100. Seules 10 Caisses vont jusqu'à fr. 200; 192 sections possèdent cependant encore une part d'affaires d'un montant inférieur à 100 francs (en général fr. 50) et devraient petit à petit envisager l'élévation préconisée. Ensuite de nouveaux versements pour une somme de fr. 272.277.65, le capital social versé s'est élevé à fr. 4.053.011,80. Un intérêt total de fr. 181.878.,06 (soit donc en moyenne de 4 et demi pour cent) a été attribué aux sociétaires. Les statuts autorisent un intérêt maximum de 5 pour cent, mais nombre de Caisses n'ont payé que 4 pour cent, afin de s'adapter aux conditions actuelles du loyer de l'argent. Ces intérêts se paient généralement le jour de l'assemblée. Comme le préconise l'Union, nombre de Caisses font imprimer leurs comptes annuels lors de la convocation à l'assemblée générale. On peut constater que dans l'ensemble, les assemblées générales sont tenues avec beaucoup de dignité, et qu'elles constituent une manifestation importante dans la vie de la société. On a également soin de remettre un communiqué à la presse locale afin de renseigner le public. Comme finance d'entrée, 411 Caisses exigent fr. 5.—; 95 autres fr. 3.— à fr. 4.—, pendant que 27 Sections vont jusqu'à fr. 10.— et trois jusqu'à fr. 15.—, fr. 20.— et même fr. 35. Ces derniers chiffres sont indéniablement trop élevés et devraient être réduits pour

faciliter aussi aux petits l'accès à la Caisse.

En favorisant l'économie et l'épargne, les Caisses Raiffeisen remplissent une mission tout particulièrement utile. Il est donc naturel que la Caisse d'épargne fasse l'objet d'un soin particulier de la part des caissiers et que de beaux résultats puissent être enregistrés chaque année dans ce domaine.

Pour 1931, le chapitre de la "Caisse d'épargne" a présenté les fluctuations suivantes :

| | |
|---|--------------------|
| Dépôts fin 1930 sur 132,470 carnets | Fr. 126,174,533.38 |
| Nouveaux versements et intérêts capitalisés en 1931 | » 45,561,504.46 |
| | Fr. 171,736,037.84 |
| Remboursements en 1931 | » 27,320,756.45 |
| Dépôts au 31 décembre 1931 en 142,540 carnets | » 144,415,281.39 |

Comme importance de la Caisse d'épargne, les cantons de St-Gall et de Soleure occupent les deux premiers rangs. en devançant assez fortement les autres cantons dans ce domaine. Viennent ensuite Argovie, Fribourg et Vaud qui ont également chacun plus de 10 millions de francs de dépôts d'épargne. Dans la plupart des cantons, la Caisse d'épargne constitue à elle seule plus de 50 pour cent du chiffre des dépôts confiés; une exception est toutefois constituée par le canton de Thurgovie, où les dépôts d'épargne ne sont que de 25 pour cent pendant que les obligations atteignent alors le 60 pour cent du bilan. Il y a environ trois fois plus de carnets d'épargne que de sociétaires. La moyenne par carnet est de fr. 1000 environ dans la plupart des cantons; cette moyenne est supérieure toutefois à Soleure et Thurgovie, et inférieure dans les cantons du Valais, de Schwytz, des Grisons, de Berne et de Bâle-Campagne. — Généralement, les remboursements de dépôts d'épargne s'effectuent sans avis préalable jusqu'à fr. 500, des délais de dénonciation variant entre un et trois mois étant alors nécessaires pour les sommes supérieures. Les caissiers feront bien d'appliquer toujours ces conditions dans la vie pratique et de spécifier les délais de dénonciation dans les carnets délivrés. Dans le canton de Schwytz et dans la partie allemande du canton de Fribourg, les Caisses Raiffeisen administrent généralement la Caisse d'épargne scolaire obligatoire, et dans d'autres régions, la petite épargne est également adroitement stimulée par le moyen des coffrets d'épargne.

En Comptes de dépôts, nous trouvons fr. 17.887.484,17, dûs à 4.251 déposants. Par rapport au précédent exercice l'augmentation est de 2,7 millions en chiffre rond. Ce chapitre est constitué principalement par des placements à 3 et 6 mois de terme. — Quant aux obligations, elles n'ont augmenté que de 3,2 millions pour atteindre 75,5 millions de

francs. Pour ce chapitre, la majoration n'est donc cette année que de 4,5 pour cent, alors que les dépôts d'épargne ont augmenté dans la proportion de 15 pour cent environ. Ce phénomène s'explique par le fait que les obligations n'offrent qu'un attrait tout relatif au cours de cet exercice, la différence entre le taux de l'épargne et celui des placements à longs termes n'ayant presque jamais été

supérieure à 1/4 pour cent, plus-value du reste encore entièrement absorbée par les droits de timbres fédéraux. Près de 100 Caisses bénéficient de la faveur accordée aux établissements de crédit foncier lors de la perception du droit de timbre fédéral, parce qu'elles possèdent plus du 60 pour cent de leurs actifs en prêts hypothécaires fermes; de ce fait elles ne perçoivent que le demi du droit de timbre fédéral sur les obligations à plus de 3 ans de terme qu'elles émettent.

La rubrique « Passifs transitoires » contient un chiffre global de fr. 1.786.226,27 qui est représenté par la somme des coupons échus et des intérêts partiels sur les obligations, ainsi que par un montant total de fr. 80.000 environ, dû par les Caisses à l'Administration fédérale des contributions pour droits de timbres fédéraux.

Les comptes-courants accusent pour 1931, une exploitation tout à fait normale. 1.842 nouveaux comptes ont été constitués encore. A la fin de l'année, la situation était la suivante:

21.382 comptes-courants créanciers, avec un avoir de fr. 45,4 millions.

12.813 comptes-courants débiteurs, avec fr. 77,5 millions de crédit utilisés.

Ces chiffres englobent naturellement les opérations avec la Caisse Centrale. Huit Caisses seulement n'ont pas de compte-courants. On ne saurait assez engager les caissiers à vulgariser l'usage du compte-courant, lequel est susceptible de rendre aussi des avantages considérables dans les milieux ruraux. Cette branche d'activité est du reste assez développée déjà en Suisse romande, et dans les cantons de Vaud et Fribourg, la forme du compte-courant est même souvent adoptée aussi pour les avances à longs termes, ce qui ne va pas parfois sans présenter quelques inconvénients. On ne doit ouvrir à chaque sociétaire qu'un seul crédit en compte-courant, toutes les avances spéciales devant s'effectuer

alors sous forme de prêts à terme avec amortissements. Dès qu'un compte-courant ne présente plus de mouvement, il doit être transformé également en prêt amortissable. On constate, d'autre part, que le système des paiements au moyen de chèques et bonifications se répand heureusement par tout. La facilité avec laquelle les opérations peuvent être traitées avec le caissier, du fait du cercle d'activité limité rend l'usage d'un compte de chèques postaux sans grande valeur pratique dans la plupart des cas.

Tout le compte de profits et pertes est placé sous le signe de la baisse des taux. En effet, malgré une augmentation de plus de 10 pour cent des capitaux en activité, la somme des intérêts encaissés de 13,3 millions de francs, d'une part, et la somme des intérêts payés de 11,2 millions, d'autre part, se meuvent presque sur le même niveau que l'année précédente. L'excédent brut de l'exercice, y compris le rendement du fonds de réserve, a été ainsi de 2,1 millions de francs (1,9 million l'année dernière), ce qui constitue donc par rapport au chiffre du bilan, une relation de 2/3 pour cent, absolument semblable à celle de 1930. Les recettes diverses et les finances d'entrées atteignent le chiffre de 90 mille francs. En 1931, les Caisses Raiffeisen Suisses ont livré à la Confédération, aux cantons et aux communes respectives, une somme de fr. 300.000, en chiffre rond, comme impôts et droits de timbres, soit fr. 33.000 de plus que durant le précédent exercice. Le fisc prélève ainsi en moyenne 1 o/oo du chiffre du bilan, ce qui a pour effet de réduire le bénéfice net dans la proportion du quart. Quant aux frais généraux, ils ascendent au chiffre total de fr. 963.705.82 (fr. 917.198.99 en 1930), chiffre auquel il convient d'ajouter encore fr. 85.908.65 comme amortissement du mobilier et quelques petites pertes. Par rapport au chiffre du bilan, la proportion des frais généraux n'est donc que de 0,4 pour cent. Il y a là une expression frappante du bénéfice que procure à tous les milieux intéressés, le principe de l'administration gratuite, et une image vivante du caractère désintéressé et purement utilitaire des organisations de crédit Raiffeisen. Ensuite de l'apport du bénéfice net total de fr. 850.930.79, les réserves des Caisses Raiffeisen Suisses atteignent fr. 8.459.182 francs 16 à la fin de 1931. Avec le capital social de fr. 4.000.000 environ, le capital effectif de garantie atteint ainsi 12,5 millions, soit comme précédemment, le 4,5 pour cent de tous les dépôts confiés. En s'assurant toujours un fonds de réserve proportionnel au chiffre des dépôts con-

fiés, complété encore par la garantie de premier choix que représente la responsabilité illimitée des sociétaires, les Caisses Raiffeisen Suisses disposent d'une assise robuste et saine, qui non seulement justifie pleinement la confiance dont elles sont l'objet de la part du public, mais leur donne aussi une capacité d'action toujours plus étendue, et plus riche en résultats bienfaisants.

Bilan général des 541 Caisses Raiffeisen suisses au 31 décembre 1931

| ACTIF | | PASSIF | |
|----------------|------|--------------------------------|----------------|
| Fr. | Cts. | Fr. | Cts. |
| 2,379,225.65 | | | |
| | | Caisse | |
| | | Parts d'affaires . | 4,053,011.80 |
| | | Obligations . . . | 75,743,616.79 |
| | | Compte de dépôts . | 17,887,484.17 |
| | | Caisse d'épargne . | 144,415,281.39 |
| 212,694,454.37 | | Prêts à terme . . | |
| 77,563,028.50 | | Comptes-crts . . . | 45,447,688.29 |
| 5,155,782.55 | | Intérêts partiels . | 1,786,226.47 |
| | | Réserves | 8,459,182.16 |
| 297,792,491.07 | | | 297,792,491.07 |
| | | Roulement: Fr. 639,500,794.52. | |

(A suivre).

L'aide de l'Etat aux agriculteurs nécessiteux

Au début de la session d'automne, les Chambres fédérales ont ratifié le projet déposé par le Conseil fédéral tendant à accorder une aide directe aux agriculteurs dans la gêne.

Après les secours votés en faveur des chômeurs et l'aide accordée à l'hôtellerie et aux industries d'exportation, le Parlement aurait eu mauvaise grâce à contester aux agriculteurs le droit à la générosité fédérale. Aussi le projet a-t-il été adopté sans opposition.

Jusqu'à maintenant, les paysans étaient plus ou moins parvenus à tenir le coup par leurs propres forces, et l'agriculture suisse s'était seulement bornée à demander à l'Etat de la soutenir par des mesures protectrices (encouragement à la culture du blé, maintien du prix du lait, politique douanière appropriée, etc.).

Mais ensuite des baisses successives des prix des produits agricoles, la situation de plusieurs paysans surendettés s'est considérablement empirée ces dernières années. Le nombre des poursuites va en augmentant. Particulièrement touchés sont les paysans qui ont acquis leurs biens fonciers durant la période de 1915-1928, à des prix élevés et qui aujourd'hui ne peuvent faire face à la charge des intérêts.

En 1928 déjà, les Chambres fédérales avaient voté un premier crédit de 8 millions de francs dans le but d'accorder des avances sans intérêt, à court terme, en faveur des paysans dans la gêne. Outre cela, un fonds de secours de 400 mille francs avait été aussi constitué et

confié à l'Union Suisse des Paysans pour la gérance. Ces premières actions de secours ont rendus des services. L'année dernière, alors que la Confédération encaissait encore de superbes recettes, il était même question de créer un fonds d'amortissement de 100 millions de francs, permettant d'éteindre progressivement les dettes des petits paysans obérés. Il fallut hélas renoncer à ce projet, le déficit budgétaire succédant aux excédents actifs antérieurs.

L'aide nouvelle n'est aucunement une action de dégrèvement de grande envergure, mais elle se borne à des mesures urgentes, d'une prompte efficacité, et compatibles avec l'état des finances fédérales. Seules en bénéficieront les exploitations agricoles menacées de ruine et appartenant à des familles de paysans réduites à la gêne sans qu'il soit de leur faute.

En quoi consiste cette aide ?

Tout d'abord, les cantons sont autorisés à prolonger de trois ans les prêts, au montant de 8 millions de francs, qui ont été consentis en 1928. De ces huit millions, quatre seulement ont été remboursés jusqu'ici. Le solde ne sera pas exigé avant 1936.

Ensuite, la Confédération inscrira dans son budget une somme de 12 millions qui sera répartie à raison de 3 millions chaque année, de 1933 à 1936, entre les cantons, à charge pour ceux-ci de les utiliser au soulagement des paysans surendettés et menacés de la faillite. On compte aussi que les cantons ne resteront pas en arrière, et qu'ils suivront l'exemple donné par Berne.

L'organisation et l'application de l'assistance seront donc du domaine des cantons auxquels la plus grande liberté est laissée. L'expérience a enseigné que c'est en effet dans la répartition de ses subsides que résident les plus grandes difficultés. Nous dirons même que c'est là le point le plus délicat de la question. Comment va-t-on s'y prendre ? Probablement en s'inspirant étroitement de la manière dont on a procédé à l'assainissement des entreprises hôtelières suisses surchargées d'hypothèques durant les années qui ont suivi la guerre, c'est-à-dire que l'on appliquera le plus souvent une procédure extraordinaire (concordat). A qui confiera-t-on ce travail ? Sans doute comme l'a fait déjà le canton de Berne qui a pris les devants, par la création dans le canton d'une société fiduciaire qui examinera la situation de chaque domaine, de chaque paysan qui demandera des secours. Ces sociétés jugeront dans quelle mesure l'intervention pourra se faire, donneront les conseils, signaleront

les erreurs, de façon à assurer l'existence future de l'exploitation. Cette façon de procéder sera sans doute la plus rationnelle pour une distribution vraiment utile des secours et pour ne pas retomber dans certaines erreurs qui ont été commises ici ou là lors des prêts sans intérêts de 1928.

**

Il va sans dire que ces mesures de secours laissent entier le problème soulevé par la situation difficile de l'agriculture. Il ne s'agit là que d'un palliatif et non d'une panacée pour sauver l'agriculture suisse de la misère causée par la baisse des prix des produits agricoles. Il convient de ne pas l'oublier, c'est surtout sur ses propres forces, sur « l'aide à soi-même » que le paysan doit compter aujourd'hui, pour améliorer sa situation et ses conditions d'existence. Solidarité, esprit d'initiative, formation professionnelle, sobriété et économie, voilà les facteurs qu'il faut particulièrement mettre en valeur dans ce but.

L'aide de l'Etat ne peut servir qu'à éviter les plus grosses catastrophes, à atténuer les effets immédiats de la crise, à soulager quelques misères imméritées. Mais une régénération durable est une œuvre de longue haleine qu'il appartient surtout aux paysans eux-mêmes de réaliser. L'appel à l'Etat se fait toujours plus pressant dans tous les domaines. La croyance en la toute-puissance de l'Etat déjà surchargé et qui puise dans la poche des contribuables la manne qu'il distribue est néfaste. La mentalité trop répandue à l'heure actuelle qui consiste à se reposer sur la collectivité tue les énergies et les initiatives personnelles, elle tue surtout le sentiment de la responsabilité individuelle. Trop poussée, cette tendance risque de nous conduire au socialisme d'Etat. Lors de la discussion du projet de Caisse de secours dans le canton de Berne, n'a-t-on pas suggéré à l'Etat de reprendre à son compte les exploitations nécessitant une action de secours, en conservant l'ancien propriétaire comme fermier ? Ceci n'illustre-t-il pas de caractéristique façon, où risque de conduire un appel effréné à l'intervention de l'Etat. Aujourd'hui plus que jamais, c'est surtout par l'aide à soi-même que la classe agricole suisse conservera toute sa liberté et sa force d'action future.

PENSEES

La dignité de l'homme lui vient de croire, non de savoir. Vinet.

On ne doit pas s'accorder le luxe d'avoir des opinions, quand on n'a pas le courage de les défendre.

Le crédit agricole collectif

La meilleure part des progrès de l'agriculture se réalise aujourd'hui par la voie de l'association qui multiplie les forces individuelles. Le crédit agricole ne produirait pas tous ses fruits s'il ne mettait, en certains cas, ses services à la disposition de l'Association, de même qu'il les offre aux particuliers.

Envisageons sous cet aspect le rôle de nos mutualités de crédit et cherchons à déterminer le concours efficace qu'elles sont appelées logiquement à donner aux principales opérations pratiquées soit par les syndicats, soit par les autres associations. Le principe du crédit personnel est qu'il est accordé en considération de la valeur morale de l'emprunteur, afin de lui permettre de réaliser une opération professionnelle, qui doit, selon toutes les probabilités, se liquider par un bénéfice: c'est ce qu'on appelle le « prêt à la production ». Ce principe demeure applicable quand l'emprunteur est une association agricole, un syndicat surtout; le crédit collectif se justifie quand le bénéfice de l'entreprise qu'il facilite doit être acquis à la collectivité.

Cette coordination des fonctions respectives de nos Caisses et des syndicats offre un champ bien vaste à chacune de nos institutions. Elle fournit au syndicat, souvent entravé par l'insuffisance de ses ressources ou par des emprunts onéreux, le moyen de développer utilement les services qu'il rend à ses adhérents.

Les besoins de l'agriculture en matière de crédit étant identiques dans tous les pays, il est tout naturel que partout ait été admise, en même temps que l'utilité du crédit personnel ouvert aux agriculteurs, celle du crédit collectif, ouvert aux agriculteurs groupés dans leurs associations. L'exemple des pays qui nous ont précédés dans la voie de l'organisation du crédit agricole est donc intéressant à consulter sur ce point.

En Allemagne, les institutions de crédit agricole (Caisses Raiffeisen) sont antérieures à la création des associations rurales similaires à nos syndicats agricoles et aux coopératives de production agricole; elles leur ont donné naissance, tandis qu'en France, comme dans la Suisse romande, c'est inversement le syndicat agricole qui a servi de base à l'organisation du crédit agricole. Mais il importe peu que ce soit le syndicat agricole ou la caisse rurale qui préexiste dans un cas comme dans l'autre, le crédit organisé est appelé à agir de façon identique, sur les progrès de l'agriculture. Qu'il s'agisse d'associations pour l'achat de matières premières, de laiteries

ou d'autres groupements agricoles, elles pivotent toutes, en quelque sorte, autour des associations de crédit; celles-ci sont l'âme de tout le mouvement, pour la satisfaction tant des besoins individuels des sociétaires dans leurs exploitations diverses, que des manifestations variées d'activité des associations elles-mêmes.

Le développement du crédit rural soit en Allemagne, soit en Suisse, ne s'est pas développé d'une façon uniforme. Tantôt les Caisses se sont chargées elles-mêmes d'organiser directement l'achat des matières premières agricoles et la vente des produits du sol au profit de leurs adhérents; tantôt elles ont jugé préférable, en vue d'une sage division du travail, d'y pourvoir par la création d'associations dérivées, possédant une existence autonome dont elles facilitent le fonctionnement à l'aide de leurs capitaux. On peut cependant considérer, en fait, que le principe de la Caisse Raiffeisen consiste à se doubler d'un syndicat d'achat de matières premières agricoles, dont elle est le banquier, et auquel elle consent les prêts indispensables à son bon fonctionnement.

Les Caisses allemandes possèdent souvent des machines agricoles, telles que batteuses, moissonneuses-lieuses, trieurs, semoirs, etc., qu'elles prêtent ou louent à leurs sociétaires; parfois, ce sont des associations créées spécialement à cet effet et aidées de leurs capitaux, qui entreprennent ce service. Plus d'une Caisse a organisé des laiteries coopératives, diverses, petites usines de transformation des produits agricoles, et quand ces établissements sont devenus assez forts pour se soutenir par eux-mêmes, ils s'émanicipent en associations distinctes. Enfin, les Caisses allemandes ont encore établi des poids publics communaux, des champs d'expérience, des pépinières d'arbres fruitiers, etc.; elles organisent ou subventionnent des cours d'enseignement professionnel, des bibliothèques techniques; elles passent même des contrats avec les meuniers et les boulangers en faveur de leurs sociétaires; elles organisent l'assurance mutuelle du bétail, se chargent du paiement des primes d'assurances diverses contractées par leurs sociétaires, et au besoin, en font l'avance, etc. Elles réalisent donc, directement ou indirectement, la plupart des opérations et services des syndicats agricoles et ne pensent pas dévier de leur but en y consacrant une partie de leurs ressources. Ainsi l'étude expérimentale de la pratique du crédit agricole a conduit les Caisses allemandes comme beaucoup d'associations suisses à varier leur action presque à

l'infini en l'adaptant à la satisfaction des besoins les plus impérieux des agriculteurs.

Il en est de même en Autriche et en Italie. De ces exemples qu'on pourrait multiplier facilement, il ressort que, dans tous les pays richement dotés du crédit agricole, le crédit personnel des cultivateurs est complété, fécondé en quelque sorte, par l'accès du crédit collectif aux associations rurales qui travaillent efficacement à améliorer, au profit de leurs membres, les conditions économiques de l'industrie agricole. Ces associations sont représentées dans le canton de Fribourg par les syndicats agricoles, dont l'existence autonome, déjà ancienne, et la vigoureuse constitution leur permettent de se passer des Caisses de crédit; les établissements financiers de grande envergure seuls sont dignes de traiter avec des associations s'étendant à tout un district. On estime, chez nous, à tort ou à raison, que la société de crédit agricole, c'est-à-dire nos Caisses Raiffeisen disséminées dans tous les villages de la région ne peuvent que difficilement intervenir auprès d'un syndicat dont le siège social et les dépôts sont à la ville. Du reste, l'esprit qui anime ces associations est trop différent de celui qui doit inspirer les nôtres pour que des chevauchements trop fréquents se produisent entre les fonctions de deux institutions d'essence et d'attributions très différentes. V.R.

Encore une crise; celle des volontés individuelles et des efforts persévérants

Je ne vous parlerai pas de la situation économique générale, qui vous est assez connue, ni des effets de la crise grave qui pèse sur le monde ensuite de la situation troublée qu'ont occasionnée la guerre et ses funestes suites. Il est certain que le système économique actuel traverse une crise redoutable, mais c'est d'une autre crise que je veux vous parler tout d'abord, de la crise des volontés énergiques et des efforts persévérants, ces deux leviers puissants qui permettent à l'homme courageux de triompher des difficultés les plus dures, et par la suite, d'acquiescer son indépendance. Les exemples sont nombreux dans l'histoire de personnes de l'origine la plus humble qui ont acquis une position honorable, et parfois se sont élevées au faite de la richesse et des honneurs par la seule puissance de leur volonté indomptable. Le même fait se reproduit dans le plus humble village, et même chez nous, si vous voulez bien y réfléchir; vous trouverez des familles qui sont parvenues, à

force de travail, de patients efforts, de persévérance que rien ne rebute, à acquiescer non la richesse, qui n'est pas nécessaire, mais une honnête aisance qui leur permet de vivre sans crainte, et de regarder l'avenir en face.

Il en est trop aujourd'hui qui s'en remettent à la collectivité. Trop de mauvais bergers entraînent le monde dans la voie funeste des doctrines matérialistes et collectivistes, et c'est à nous, chrétiens, dont le but final de la vie n'est pas la matière, de réagir et de réagir vigoureusement. Sans doute, la collectivité doit intervenir à certains moments, et elle a son rôle à remplir dans la société, mais la défense personnelle est la plus sûre et la plus digne de notre titre d'homme. Du reste, la collectivité, commune ou Etat, sera d'autant plus capable de remplir ses obligations qu'elle sera formée d'individus courageux, éclairés et prévoyants. Nos Caisses sont instituées dans le but de développer en chacun de nous le sentiment de sa valeur personnelle et de l'aider à acquiescer son indépendance, le bien le plus précieux que nous puissions posséder.

On demandait un jour à un homme plusieurs fois millionnaire, quelle était, à son avis, la condition pour pouvoir devenir aussi riche que lui. — «La pauvreté d'abord...» répondit-il, et il avait parfaitement raison. La pauvreté est sans doute un bon tremplin qui permet à l'homme courageux et énergique, à l'homme d'initiative de s'élancer vers la fortune, et elle peut être aussi la force motrice qui met en mouvement et pousse à l'action l'énergie des esprits créateurs. Combien de belles découvertes, d'œuvres de génie, ne devons-nous pas à des hommes dont le besoin seul a été le vrai moteur, et qui, s'ils avaient été bercés sur les genoux d'une belle Madame, ne seraient pas devenus ce qu'ils ont été, et seraient restés parfaitement inconnus ?

Il faut donc que chacun de nous, quel qu'il soit, produise tout ce dont il est capable, et prenne conscience de sa valeur personnelle. Il faut qu'à l'exemple de nos Caisses, chacun ait de l'ordre dans ses affaires: qu'à la fin de l'année chacun établisse son bilan et se rende compte du chemin parcouru. Il n'est plus permis, de nos jours, d'aller de l'avant sans jamais fixer l'état de ses affaires.

Voyez notre Caisse: Elle a débuté il y a 11 ans, sans aucun fonds, et elle a dû faire toutes les dépenses nécessaires à son établissement et à l'exercice de son activité. Maintenant ces dépenses sont payées et elle possède en outre un important fonds de réserves, sans compter

le capital moral qu'elle s'est acquis par son action. Mais pour obtenir ce résultat il a fallu du courage, de la bonne volonté et de l'ordre dans les affaires. A la fin de chaque exercice elle a fait le compte de son actif et de son passif, et elle a toujours été parfaitement au clair sur la marche de ses affaires et les bénéfices réalisés. Il devrait en être ainsi de chacun de nous, et si, à la fin de l'année, un déficit est constaté, il y aura lieu de modifier sa manière de faire.

Ici l'action de notre Caisse sera bien-faisante en prêtant généreusement son concours tant moral que matériel à qui en aura besoin, et avec de la bonne volonté, une énergie renouvelée, il sera certainement possible d'obtenir un résultat plus favorable.

C'est à ce but que nous devons tous collaborer généreusement avec beaucoup de désintéressement et un grand amour du prochain.

AL. COUTAZ.

Pour bien atteindre le but

Du « Courrier de Genève » nous extrayons les intéressantes considérations suivantes, de M. Bianchi, directeur de la Fédération des Caisses Raiffeisen genevoises :

Nos Caisses de crédit Mutuel rurales enregistrent partout de réels progrès. Nous nous en réjouissons. Mais il est juste aussi de voir les défaillances, car nous voulons mieux encore. Nous ne sommes pas au but:

Il y a tout d'abord un grand travail de propagande à faire. Nombreux sont ceux qui, non seulement en dehors, mais aussi au sein même de nos organisations ne comprennent pas le rôle, le but de cette institution, ou bien manquent de confiance. Il faut donc faire mieux comprendre, puis réagir contre cette défiance. Cela se fera surtout, par un travail personnel. Ne manquez pas une occasion de répandre cette idée de la mutualité. Amenez la conversation chaque fois que vous pouvez sur cette question. Pour nous autres qui la voyons fonctionner, cette œuvre nous apparaît merveilleusement belle et bonne, très utile et très efficace. Faisons donc partager notre conviction.

Il s'agit ensuite de garder l'esprit qui a présidé à la fondation de nos Caisses, esprit profondément chrétien. Parce que c'est une œuvre d'entraide et de confiance mutuelle, elle suppose à sa base la pratique des vertus surnaturelles. Il ne faut pas faire partie d'une Caisse uniquement pour des raisons matérielles, pour déposer de l'argent à un taux bien rémunérateur ou pour emprunter de l'argent à bon marché. Il faut bien comprendre qu'il s'agit d'une action d'entraide paysanne.

De là, deux particularités bien nettes. On ne doit pas la gérer comme une banque qui cherche ses bénéficiaires en même temps que ceux de ses clients; mais il ne faut pas non plus, — nous le disions déjà dernièrement, — qu'elle remplisse un rôle d'assistance. Il faut que d'une part, les Comités cherchent réellement à rendre service, mais qu'ils le fassent en gérant sérieusement une fortune qui appartient aux membres.

Enfin, il ne faut pas attendre du secours de l'extérieur. Une Caisse de Crédit Mutuel ne doit pas vivre de subventions, elle doit trouver en elle-même son principe de vie, sa source d'activité; en un mot, elle doit se suffire elle-même. Sans doute, pour cela, il ne faut pas vouloir brûler les étapes et obtenir d'une Caisse qui a cinq ans d'existence ce qu'on obtient d'une vieille institution. Un des plus grands avantages de cette œuvre est de libérer le paysan de toute contrainte extérieure, de lui donner la liberté de son travail; il gère lui-même ses affaires sans avoir besoin de personne, et il faudrait se mettre sous une tutelle dès le début! De grâce, ne perdons jamais les vrais principes de nos Caisses, et un jour, nous en jouirons pleinement.

Enfin, nos Caisses doivent être professionnelles, elles doivent développer, exciter l'esprit d'initiative et de travail; elles doivent contribuer à donner l'amour de l'ordre. Sa tâche est donc autant morale que matérielle.

Réalisons ce bel idéal pour le bien de notre population agricole.

Combien y a-t-il de coopératives dans le monde entier?

C'est ce que cherche d'établir le Dr Krebs, dans un très intéressant article paru dans l'« Almanach des coopératives rurales allemandes ».

A plusieurs reprises, les statisticiens se sont efforcés déjà de déterminer le chiffre global des coopératives qui existent dans le monde entier. Cette tâche est particulièrement ardue par le fait que dans nombre de pays, les données statistiques publiées sont soit incomplètes, soit difficiles à interpréter exactement par celui qui ne connaît pas absolument l'organisation coopérative des pays respectifs. Néanmoins les essais qui ont été faits permettent d'évaluer aujourd'hui plus ou moins exactement le nombre des coopératives du globe, et ils montrent éloquemment l'envergure considérable du mouvement coopératif international. On se base principalement sur les études faites par divers spécialistes, et sur les statistiques publiées à ce sujet par le Bureau International du Travail, à Genève, et par l'U-

nion Coopérative Internationale, à Londres.

En comparant les différentes données ainsi publiées, en les corrigeant et en les complétant dans la mesure que permet de le faire une bonne connaissance du mouvement coopératif général, on peut évaluer à 272,000 le nombre des coopératives du monde entier et à 48,7 millions les chiffres des sociétaires qu'elles groupent. A noter que dans ces chiffres ne sont pas compris ceux concernant les coopératives soviétiques russes, qui sont des atomes de l'Etat communiste, imposées et financées par ce dernier, et qui de ce fait ne peuvent être considérées comme des institutions d'entraide individuelle comme l'on conçoit toute coopérative.

Si l'on classe les 272,000 coopératives mondiales par catégories, selon le but qu'elles poursuivent, l'on obtient le tableau suivant:

| | Coopératives : | Sociétaires : millions |
|--|----------------|---------------------------|
| Coopératives de crédit (la plupart d'après le système Raiffeisen) | 95.000 | 13.0 |
| Coopératives agricoles de production, d'achat, de ventes | 140.000 | 12.0 |
| Sociétés de consommation | 15.000 | 20.0 |
| Coopératives d'artisanat (d'exploitation et de production) | 4.000 | 2,6 |
| Autres coopératives à buts divers | 18.000 | 1,1 |
| Totaux | 272,000 | 48,7 |

Le capital d'exploitation de toutes ces coopératives peut être évalué à 49 milliards de francs; leur fortune personnelle atteint plus de 6 milliards de francs. Pour saisir toute l'importance de ces chiffres, il convient de tenir compte que ces coopératives sont des entreprises dans lesquelles les classes moyennes et ouvrières sont seules intéressées. Ces capitaux ont été formés et mis en valeur par des êtres de condition modeste, au moyen de leurs propres forces déployées dans la voie de l'entraide mutuelle. Si nous considérons d'autre part que les membres de ces coopératives sont des personnes exploitant une entreprise indépendante (paysans, artisans) ou des employés et ouvriers ayant un ménage, généralement tous pères de famille, et en comptant en moyenne trois et demie personnes par ménage et par sociétaire, nous pouvons conclure que plus de 170 millions d'êtres humains sont directement ou indirectement intéressés au mouvement coopératif mondial.

Et si, — à titre documentaire, — l'on veut tenir compte également ici des 60 millions de sociétaires que comptent les coopératives russes, nous constatons que plus de la moitié de la population du globe est aujourd'hui intéressée, d'une manière ou de l'autre, au mouvement coopératif.

Le mouvement de l'épargne auprès des instituts financiers privés du canton d'Argovie

Ensuite de la loi cantonale sur la surveillance des Caisses d'épargne, tous les instituts financiers du canton admis à recevoir des dépôts d'épargne sont tenus de remettre chaque semestre au Gouvernement un état de leur Caisse d'épargne.

La publication officielle de la situation au 30 juin dernier des Caisses d'épargne autorisées, vient d'avoir lieu. Elle permet de très intéressantes constatations.

Pour les six premiers mois de l'année, les Caisses Raiffeisen argoviennes accusent une augmentation des dépôts d'épargne de 1,46 million de francs, soit de 7,71 pour cent; le chiffre global des dépôts passe ainsi de 19,04 à 20,50 millions de francs.

D'autre part, l'on constate qu'auprès des 20 autres banques et Caisses d'épargne privées du canton (Banque Cantonale non comprise), les dépôts d'épargne sont par contre en diminution de 3,5 millions de francs, soit de 1,25 pour cent; la somme globale des dépôts a diminué de 281,8 millions à 278,3 millions de francs.

Ces constatations revêtent un intérêt tout particulier si l'on se souvient de la lutte acharnée qu'ont dû mener les Caisses Raiffeisen durant de longues années pour obtenir du Gouvernement qu'elles fussent traitées sur pied d'égalité avec les banques par actions et autorisées à recevoir des dépôts d'épargne aux mêmes conditions qu'elles.

Choses et autres

Grandes banques et banques cantonales

La régression des chiffres de bilan des grandes banques suisses qui s'était manifestée vers la fin de l'année dernière s'est poursuivie encore, dans une mesure plus faible cependant, au cours du premier semestre de l'année courante. Les bilans des huit établissements constituant le cartel des grandes banques accusent pour les six premiers mois de l'année une diminution de 270 millions, et passent ainsi à 6.746 millions de francs. Chaque établissement participe dans une mesure plus ou moins forte à cette diminution. Les divers chapitres du bilan accusent des transformations fort intéressantes à étudier. Le chiffre le plus caractéristique à relever est celui des disponibilités à vue (caisse et dépôts en compte de virement) qui atteint 1.077 millions de francs, ce qui témoigne d'une liquidité considérable. Nous constatons que le Crédit Suisse participe à ce chiffre avec 369 millions, la Société de Banque Suisse

avec 350 millions — ces deux établissements ont ainsi le 25 pour cent de leur bilan disponible — et que le Comptoir d'Escompte ferme la marche avec 9 millions.

Chez les Banques Cantonales, la diminution est presque insignifiante; le bilan global passe de 7.605 à 7.560 millions, ce qui représente donc une réduction de 0,6 pour cent seulement. Les comptes d'épargne et de dépôts accusent une forte augmentation au détriment en partie des obligations et bons de caisse. Le chapitre des avances aux banques accuse la forte diminution de 68 pour cent. L'avoir en caisse et compte de virement des Banques Cantonales accuse une augmentation considérable de 450 pour cent et passe ainsi de 52 à 284 millions de francs. Les prêts hypothécaires ont augmenté dans la proportion de 6 pour cent et atteignent ainsi 4.461 millions.

Kreuger et Toll

La « Nouvelle Gazette de Zurich », journal toujours bien informé, évalue de 200 à 250 millions de francs, les pertes subies en Suisse sur les valeurs des trusts suédois.

Devant ces chiffres étourdissants de pertes enregistrées seulement dans notre petit pays, on comprend plus facilement que la débâcle Kreuger ait eu une répercussion si grave sur l'économie mondiale.

Voilà, hélas, à quoi aboutissent trop souvent les spéculations effrénées qu'appelle une soif malsaine de gains ne nécessitant ni peine ni travail.

L'argent et le crédit ne doivent pas être des maîtres despotiques, mais des serviteurs honnêtes, travaillant pour le bien de la communauté et des peuples.

Comptoir et foire

Le XIII^{me} Comptoir Suisse de Lausanne, qui a eu lieu du 10 au 25 septembre, vient de fermer ses portes. Il a emporté de nouveau un plein succès. Dans les halles spacieuses et bien ordonnées, les exposants ont exhibé leurs dernières créations pendant que des flots de visiteurs se sont pressés autour de ces merveilles. La caractéristique du dernier Comptoir était l'extraordinaire entrain et le bel optimisme qui régnait partout. Cette constatation est réconfortante à cette époque de crise ou d'aucuns se laissent si facilement terrasser par le découragement.

Ce qui plaît tout particulièrement au Comptoir, c'est sa vie intérieure, les conversations pétillantes, le sourire épanoui des visages, le tout baigné dans une atmosphère bien latine où règne la liberté dans l'ordre.

Pour la troisième fois, Fribourg aura sa « Foire aux Provisions », du 29 septembre au 10 octobre. Il est à souhaiter que chacun comprenne bien les buts économiques et sociaux de cette belle manifestation qui témoigne des efforts persévérants que fait l'agriculture fribourgeoise pour mettre en valeur ses produits.

Parmi les stands éducatifs figurera cette année pour la première fois celui des Caisses Raiffeisen fribourgeoises. Chaque visiteur ne manquera pas de s'y arrêter pour juger de ce qui a été fait déjà dans le canton, dans le domaine rural, et... ce qu'il reste encore à faire. Nous aurons du reste l'occasion de revenir sur cette manifestation.

Petit bulletin financier

Après la forte hausse des prix de certaines marchandises constatée au cours des dernières semaines, une réaction sensible est intervenue récemment sur tous les marchés mondiaux. Le réveil de la Bourse de New-York spécialement, a malheureusement été de courte durée. Les grandes Bourses européennes ont suivi le mouvement d'optimisme dont Wallstreet a donné le ton. S'il faut se féliciter d'un semblable retour de confiance, il y a par contre lieu de déplorer les mouvements spéculatifs trop rapides qui empêchent les gens pondérés et sérieux à participer à la consolidation graduelle des marchés. Si modestes qu'elles soient encore, ces vélocités de reprises d'affaires sont néanmoins réconfortantes. Peut-être la crise a-t-elle atteint son point culminant et allons-nous au-devant d'une amélioration de la situation économique générale. Espérons-le.

Les symptômes que nous venons de signaler ne se dégagent cependant pas de la tenue du marché monétaire. Ce dernier conserve en effet toute son habituelle liquidité, et la baisse des taux d'escompte à Vienne, Oslo, Stockholm et Berlin semble indiquer au contraire que la stagnation persistera. Il est évident que les conjonctures peuvent rapidement transformer la situation. Pour ce qui concerne la Suisse, le marché monétaire accuse toujours la même liquidité. Au 23 septembre, les dépôts en compte de virement à la Banque Nationale Suisse étaient de 1,248,000,000, après avoir atteint le 23 août, le chiffre-record de 1,255 millions de francs. La circulation fiduciaire est de 1,5 milliard de francs. La réserve d'or et les disponibilités « or » atteignent 2,7 milliards, ce qui fait donc que les dépôts en comptes de virement et les billets en circulation sont couverts dans

la proportion d'environ 100 pour cent. Le franc suisse se maintient toujours au-dessus du pair, bien que certaines monnaies étrangères se soient affermies par rapport à notre devise nationale. En Bourse, le rendement des fonds publics de premier choix est de 3 et demi pour cent environ et le dernier emprunt des C.F.F. à 3 et demi pour cent a été couronné de succès.

La liquidité persistante des marchés accentue toujours la baisse des taux. Pour leurs obligations et bons de caisse, les Banques Cantonales paient actuellement 3 et demi pour cent; quelques unes d'entre elles 3 trois quarts pour cent, mais alors seulement à long terme (5-10 ans). Les grandes banques sont revenues au type 3 et demi pour cent, à l'exception de certaines d'entre elles qui maintiennent le 4 pour cent pour drainer plus facilement les capitaux. Après des banques locales, les taux appliqués varient entre 3 et demi et 4 pour cent, à l'exception de certaines banques privées qui, pour des raisons qui seraient sans doute intéressantes à étudier, offrent encore 4 et quart, et même 4 et demi pour cent! En Caisse d'épargne, les Banques Cantonales bonifient généralement 3-3 1/4. Pour les comptes-courants, le 2 et demi pour cent est le taux maximum payé. Dans les taux-débiteurs en vigueur auprès des établissements officiels, nous trouvons toujours 4 et quart pour cent à 4 et demi pour cent pour les titres hypothécaires de premier rang et 4 et demi à 5 pour cent pour ceux de rangs postérieurs avec garantie complémentaire. Pour les prêts sur simple cautionnement, les taux usuels varient entre 4 trois quarts et 5 et demi pour cent. Quant aux autres banques, elles réclament cependant encore des taux beaucoup plus élevés, et nous avons eu un exemple dernièrement où un débiteur a dû payer encore du 6 et demi pour cent comme intérêt et commission.

Plus que jamais, les Caisses Raiffeisen doivent s'adapter aux conditions actuelles du marché de l'argent. On réclame de tous côtés des établissements de crédit, des concessions et des réductions des taux-débiteurs. Si elles veulent pouvoir satisfaire aux exigences de l'heure présente, nos Caisses doivent appliquer avant tout des taux rationnels aux créanciers. Contre obligations, 3 3/4 à 4 pour cent doivent être considérés comme un maximum et si possible à 4-5 ans de terme. En Caisse d'épargne, le taux de 3 1/4-3 1/2 peut être considéré comme normal et en compte-courant, les taux de 2 1/2-2 3/4 pour cent peuvent être préconisés. Sur cette base, une réduction des taux-débi-

teurs pourra être préparée pour la fin de l'année.

En terminant, nous insisterons sur la nécessité pour nos Caisses Raiffeisen de porter une attention particulière à la question de la liquidité. Comme établissement local appelé à servir le crédit d'exploitation, elles doivent éviter les grosses affaires et les investissements à longs termes, et conserver si possible une bonne réserve de disponibilités auprès de la Caisse Centrale pour pouvoir toujours répondre avec souplesse aux besoins courants des déposants et des sociétaires.

Tribune libre

Crédit de construction aux Sociétés de laiterie

Demande. — Ensuite de la dénonciation du contrat de livraison du lait par la Condenserie Nestlé, la Société de fromagerie de notre village se voit dans l'obligation de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment de laiterie, avec porcherie, pour lui permettre de mettre en valeur son lait sur place. La dite société nous a présenté dans ce but une demande de crédit. Bien qu'elle offre toutes les garanties voulues, nous ne voulons accorder le crédit qu'à bon escient. Or, nous estimons que le devis des travaux est trop élevé par rapport à la capacité d'action de cette petite société locale. Pourriez-vous nous dire, à titre documentaire, sur quels éléments nous pourrions nous baser pour porter un jugement objectif en cette circonstance ?

Réponse. — Pour porter une appréciation sur le crédit demandé en général par les Sociétés de laiterie pour leurs nouvelles constructions, il est nécessaire de bien connaître leurs statuts et leur apport laitier annuel. Ce dernier facteur est tout particulièrement important pour juger si l'engagement des capitaux dans la construction est trop élevé. Une personnalité bien versée dans toutes les questions agricoles estime que d'une façon générale, les intérêts et amortissements du bâtiment de laiterie ne devraient pas dépasser 1 à 2 centimes par litre de lait coulé.

Nous sommes heureux de voir le soin que vous apportez à l'étude de la demande de crédit qui vous est présentée. Nous vous en félicitons chaleureusement, car même si les prêts aux sociétés de laiterie offrent une sécurité particulière, il importe que les Caisses de Crédit examinent les demandes de crédit bien à fond. Il importe de ne pas distribuer le crédit trop facilement et trop largement afin de ne pas engager les Comités des Sociétés de laiterie à investir trop de capitaux dans leurs constructions, ce qui aurait pour effet de diminuer encore le prix que les producteurs tirent de leur lait, le montant des intérêts et amortissements devant naturellement être retenu lors de la paye de lait à raison de X centimes ou X francs par chaque producteur. Nous avons dû aussi constater ici ou là que certaines sociétés deviennent prétentieuses en cours de construction si elles ont l'impression d'obtenir

facilement du crédit et sont alors enclins à s'accorder quelque luxe.

Une fois la construction terminée, le crédit doit être immédiatement stabilisé par la création d'un titre hypothécaire et il est nécessaire à ce moment de prévoir un plan d'amortissement, en exigeant à côté de l'intérêt un amortissement pour le bâtiment de laiterie proprement dit d'au moins 2 à 3 pour cent et pour la porcherie de 8 à 10 pour cent.

En étudiant attentivement comme vous le faites, cette demande de crédit, vous remplissez ce bon rôle d'éducateur que doivent remplir les Caisses Raiffeisen. Ce rôle d'éducateur doit s'exercer en premier lieu lors de l'octroi des prêts et crédits aussi bien aux sociétés qu'aux individus, et ensuite de façon constante par la surveillance des débiteurs et des comptes.

Droits de timbre fédéraux sur le capital social

Demande. — Nous avons reçu une circulaire de l'Administration fédérale des contributions à Berne, nous avisant que nous aurions à payer fr. 13, soit 50 centimes par part sociale, sur fr. 780 de capital versé au 1^{er} avril 1918.

De quel nouvel impôt s'agit-il ici ?

Réponse. — Cette circulaire dont vous nous entretenez est une communication préalable concernant le droit de timbre sur les parts d'affaires émises avant le 1^{er} avril 1918.

Comme il est dit à l'article 30 du « Guide à l'usage des Caisses Raiffeisen au sujet des droits de timbre fédéraux », le capital social versé jusqu'au 1^{er} avril 1918 est passible du droit de timbre au taux de 1,5 pour cent à partir de l'année — en comptant dès 1907 — où la totalité des intérêts payés atteint ou excède ce capital, toutefois au plus tard en 1937 à la condition cependant que la totalité des intérêts payés atteigne au moins le 25 pour cent du capital social. Si le droit calculé pour chaque titre donne une somme non divisible par dix, il est arrondi à 10 centimes.

Les petites sociétés coopératives étant exonérées du droit de timbre aussi longtemps que le capital social versé n'atteint pas fr. 10.000, le droit dont il est question ici n'est également perçu qu'à partir du moment où le capital social total atteint cette somme.

Plusieurs Caisses auront déjà reçu cette « Communication préalable » de l'Administration fédérale dont il est question ici. Elles devront examiner le décompte remis et adresser un recours si les données fournies ne sont pas exactes. Une décision fiscale formelle avec invitation d'acquitter le droit, sera remise seulement plus tard.

Communications du bureau de l'Union

Tables d'intérêts

Ensuite du fléchissement général des taux d'intérêts, la table d'intérêts Wehrli que livre l'Union a été complétée par l'édition d'un supplément contenant les taux de 2 $\frac{3}{4}$ et 3 pour cent. On peut se procurer ce « supplément aux tables d'intérêts Wehrli » auprès du Service des fournitures de l'Union.

Certaines Caisses sont assaillies actuellement de prospectus et reçoivent même la visite de courtiers qui cherchent à placer toutes sortes de tabelles d'intérêts, machines à calculer, articles de bureau, etc. M. les caissiers feront certainement bien de ne pas entrer en matière sur ces offres, sans se renseigner préalablement.

Nous rappelons également que l'Union ne délivre jamais de recommandation particulière à des maisons de commerce et qu'en conséquence aucun voyageur ne peut se prévaloir de posséder une recommandation semblable, comme le cas s'est déjà présenté.

ooo

Tracts de propagande

L'Union vient de procéder à une nouvelle édition du petit tract de propagande à l'usage des Caisses. Il s'agit d'un petit prospectus de 4 pages, très agréable à l'œil, rappelant sommairement ce qu'est la Caisse Raiffeisen, le but qu'elle poursuit et les services que chacun peut attendre d'elle. Munie du sceau de la Caisse locale, cette circulaire de propagande a un cachet tout à fait individuel.

Ce tract peut être très avantageusement adressé aux personnes susceptibles de travailler avec la Caisse. Chaque caissier devrait également en posséder constamment une petite provision sur son bureau pour les besoins de la propagande courante.

ooo

Nouveau formulaire

En remplacement du formulaire N° 40^a qui a été complètement abandonné par le fait qu'il s'est révélé d'un usage peu pratique, le Service des fournitures de l'Union vient d'éditer :

FORMULAIRE N° 40^e : Avis à un titulaire de compte-courant pour l'informer que son compte est dépassé et pour l'inviter à effectuer un versement.

ooo

Fausse monnaie

Dans le numéro de septembre du « Messenger », nous signalions que la fausse monnaie en circulation s'était considérablement accrue ces derniers temps, et nous indiquions les falsifications qui avaient été constatées jusqu'alors.

Le Ministère fédéral informe encore le public qu'une nouvelle falsification très dangereuse, parce que bien réussie, vient d'être constatée de nouveau.

Il s'agit de pièces suisses de 5 francs, buste du berger, 1932, petit format. Les marques caractéristiques frappantes de la falsification sont: poids trop léger et défaut de coulée à l'avant et au revers. Cette falsification apparaît depuis quelque temps en assez grand nombre, surtout en Suisse romande. Une récompense de fr. 500 est offerte pour la découverte des faussaires.

Les pièces reconnues fausses ou les pièces suspectes doivent être adressées au Ministère public fédéral à Berne, en indiquant si possible exactement, où et quand, dans quelles circonstances, et par qui ces pièces ont été données en paiement.